



**6. DEMANDE D'IMPRESSION**

**!** Ce dossier est à retourner complété au Service Administration Générale, Hôtel de Ville, Grand place à Comines ou transmis par email à l'adresse [Ideledicque@ville-comines.fr](mailto:Ideledicque@ville-comines.fr).  
Les impressions sont réalisées dans un délai de 7 jours, le quota est fixe et ne pourra être dépassé.

**Tout dossier incomplet ne pourra être traité.**

Nom de l'association : .....

Nom / Prénom du demandeur : .....

Téléphone : ..... E-mail : ..... @ .....

**1 DEMANDE D'IMPRESSION**

Les associations cominoises bénéficient d'un nombre d'impressions accordé chaque année.

500 A4 noir et blanc ou 250 A3 noir et blanc ou 1000 A5 noir et blanc ou 250 A4 couleur ou 125 A3 couleur ou 500 A5 couleur. Les recto-verso comptent pour 2 exemplaires.

Format :  A3  A4  A5

Type :  couleur  noir et blanc

Nombre d'exemplaires sollicités : .....

Je demande la reproduction du document ci-joint.

Fait à : ..... Le : ...../...../.....

Signature :

Date de réception de la demande (réservé au service) : ...../...../.....